

d'elle à un état de choses qui n'intéresse pas moins la santé générale des populations que leur moralité.

Sans fixer, comme à une autre époque, une limitation absolue, qui pouvait jusqu'à un certain point porter atteinte à la liberté de l'industrie, il faut s'attacher à concilier le respect de cette liberté avec l'intérêt social.

Pour atteindre ce but, la création de nouveaux débits ne devra plus être autorisée qu'avec beaucoup de réserve et, le seulement où il sera bientôt établi, après enquête, que le nombre des débits déjà existant dans la commune n'est pas exagéré.

Si ces instructions sont suivies à la lettre, on n'autorisera plus l'ouverture d'aucun débit de boissons à Roubaix où l'on en compte déjà sept ou huit cents.

Par arrêté préfectoral en date du 22 janvier, inséré dans le dernier numéro des actes de la Préfecture, la vente sur la voie publique, la distribution et le colportage du journal *l'Opinion Nationale* sont interdits dans le département du Nord.

L'augmentation de 20 francs par hectolitre d'alcool, proposée par la commission du budget, contrairement aux propositions de M. Magne, paraît devoir rencontrer dans l'Assemblée une vive opposition.

Sont inscrits pour combattre cette augmentation, M. Helien, Léon Say, d'Abbadie de Barrau, *Beaucarne-Leroux*, Mastrau, *des Rotours* et Ganivot.

Lundi, dans la soirée, un incendie a détruit, à Bousbecques, un corps de bâtiment composé de quatre habitations appartenant à MM. F. Castel et F. Ducauteau.

La perte est évaluée à 3880 fr., couverte d'une assurance de 1500 fr. La cause de l'incendie est jusqu'à présent restée inconnue.

Le 6 courant, à six heures du soir, on a trouvé dans le Bois de l'Ermitage, territoire de Condé, le cadavre d'un individu qui a été reconnu pour être le nommé Jouveaux Zéphirin, âgé de 50 ans, célibataire, demeurant à Blaton (Belgique), lequel se livrait à la mendicité; d'après le rapport de M. Bayrol, docteur en médecine à Condé, sa mort doit être attribuée à une congestion pulmonaire.

Quatre-vingt-neuf bâtiments de Dunkerque sont armés pour la pêche à la morue sur les côtes d'Islande. Les équipages comptent environ 1,400 hommes.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 FÉVRIER. — Oscar Meurin, rue de l'Hommelet. — Victor Defevre, à l'Époule. — Charles Verhoeven, à l'Époule. — Théodore Dupriez, au Calvaire. — Julia Maybasse, rue Decroix. — Léonia Roy, rue d'Arcole. — Céline Delmotte, au Col-de-Four.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 FÉVRIER. — Rosalie Tilmann, 44 ans, ménagère, rue Sapin. — Elise Declercq, 32 ans, ménagère, rue du Nouveau Monde.

MARIAGES DU 11 FÉVRIER. — Augustin Sonnevill, 23 ans, marchand d'étoffes, et Flore Thuillier, 23 ans, tailleur. — Joseph Gilt, 40 ans, imprimeur, et Marie Martelle, 27 ans, journalière. — Emile Degrave, 23 ans, marchand de caoutchouc, et Elisa Brouck, 20 ans, sans profession.

Caisse d'épargne de Roubaix. — Bulletin de la séance du 8 Février 1874. Sommes versées par 176 déposants, dont 42 nouveaux, Fr. 21,644. 49 demandes en remboursement, 11,188. 92 Les opérations du mois de Février sont suivies par MM. Achille Delatre et Lepoutre-Pollet, directeurs.

COUR D'ASSISES DU NORD. — Présidence de M. DAUN Y, conseiller. Ministère public: M. MASRAUX, proc. gén. Audience de lundi 10 février. (Suite)

AFFAIRE DE CAMPHIN. — ASSASSINAT ET VOL. — L'interrogatoire de l'accusé a duré près de trois heures. Voici en résumé le système qu'il a suivi à l'audience:

Il ne serait allé chez sa tante que pour lui demander de l'argent et sur le refus de celle-ci, il l'aurait prise par le cou et porté sur son lit. Puis il aurait pris la somme de 50 francs et quelques bijoux et se serait sauvé pendant que sa tante remuait encore. Ainsi non-seulement il prétend que la préméditation n'existe pas, mais il rejette même l'accusation d'homicide volontaire portée contre lui.

Quant à nous qui avons suivi attentivement ce débat, nous pourrions, puisque cet article ne paraîtra qu'après que le verdict sera rendu donner dès maintenant notre appréciation ou nous basant sur l'interrogatoire de l'accusé et sur les dépositions des témoins qui ont été entendus jusqu'ici. Selon nous tous les chefs d'accusation, à l'exception de la préméditation sont parfaitement prouvés. Nous disons à l'exception de la préméditation car nous pensons que si l'accusé avait eu, en se rendant la nuit chez sa tante, l'intention de l'assassiner, il aurait pris une arme quelconque afin de commettre son crime plus vite et moins dangereusement pour lui. François ne des faits tout à fait évidents; il dit que ce n'est pas lui qui a été les pannes du toit et qu'il n'est ni entré ni sorti par l'ouverture ainsi faite. Cela est complètement in-

vraisemblable, car ce trou n'existait certainement pas la veille, et il serait bien extraordinaire qu'un second maîfiteur se fût introduit la même nuit dans la maison de la malheureuse. En tout cas il n'a pas pu, comme il l'a prétendu, sortir par la porte donnant sur la rue, car les premiers témoins qui ont pénétré dans la maison ont constaté que cette porte était fermée à clef dans l'intérieur.

Pendant toute l'instruction l'accusé avait nié le vol des bijoux; il prétendait n'avoir pris qu'un billet de 50 fr. sur 400 fr. qui se trouvaient dans le coffre qui a été fracturé; aujourd'hui, à l'audience, il a déclaré pour la première fois que c'était bien lui qui avait volé les bijoux et il a déclaré à M. le Président l'endroit où les avait cachés dans le pignoa de la maison qu'il habitait. Une dépêche envoyée immédiatement à qui de droit fera connaître demain au jury si ce qu'avance l'accusé à ce sujet est l'expression de la vérité.

Quand à l'heure à laquelle il prétend avoir commis le crime, il est aussi en complète contradiction avec les données de l'instruction et les affirmations de la science. M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, qui a fait l'autopsie de la veuve Stien, a déclaré qu'elle avait l'estomac complètement vide; il est certain que vers 8 h. 1/2, chez les époux Danel elle a mangé une pomme de terre et M. le docteur affirme qu'il fallait au moins trois heures pour que la femme Stien digérât un aliment de ce genre; le crime a donc été commis après 11 h. 1/2, et l'accusé prétend que tout s'est passé vers 9 heures.

Voilà, à grands traits, quel est le système de l'accusé et notre appréciation à ce sujet. Nous constatons tout le talent du jeune défenseur M. Desjardins, mais nous craignons bien que devant l'énormité du crime ses efforts ne soient pas couronnés de succès.

Voici le résumé des dépositions des principaux témoins: Jourdain Dewaurin, 36 ans, cultivateur à Camphin-en-Pévèle. — Aux cris poussés par des ouvriers qui avaient aperçu le cadavre de la veuve Stien à travers la fenêtre, le témoin accourut et pénétra dans la maison par une brèche qui existait à la baie. Il entra le premier dans la pièce où le crime avait été commis et constata la position du cadavre et l'état dans lequel se trouvaient les différents objets qui garnissaient la chambre. Il s'aperçut aussi que la porte donnant sur la rue était fermée à l'intérieur et que par conséquent l'assassin n'avait pas pu sortir par cette issue.

Prosper Mulle, 63 ans, cultivateur à Camphin-en-Pévèle. — Ce témoin ne répond pas à l'appel de son nom. Il s'est d'ailleurs excusé auprès de la Cour en envoyant un certificat de son médecin qui constate que sa son état de santé, il lui est tout à fait impossible de se rendre à Douai.

Ni la défense ni l'accusation ne s'étant opposées à ce qu'il soit passé outre aux débats, M. le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, prie M. le procureur-général de vouloir bien donner lecture de la déposition du témoin défaillant. Il résulte de cette déposition que Mulle est entré dans la maison de la veuve Stien en même temps que le précédent témoin. Il y a fait les mêmes constatations. C'est lui qui a trouvé la clef de la porte sous un paillasson qui se trouvait près du lit. Il est donc bien évident que l'accusé n'a pu, ainsi qu'il le prétend, ni entrer ni sortir par cet endroit.

Henri Hémin, brigadier de gendarmerie à Cysnoing. — Ce témoin a constaté des traces d'escalade au-dessus de la porte d'entrée; il explique à MM. les jurés le chemin qu'a dû suivre l'assassin pour arriver à l'endroit du toit où il a enlevé des pannes pour s'introduire dans la maison. Un long débat s'engage à ce sujet et de nombreuses questions sont posées au brigadier par la défense. Ce témoin a en outre saisi diverses boîtes à bijoux trouvées vides et a constaté l'effraction du coffre qui renfermait le numéraire.

Edmond Staer, médecin à Camphin-en-Pévèle. — En faisant les premières constatations médicales sur le cadavre de la veuve Stien, ce témoin a retrouvé entre deux traversiers une cravate d'homme toute déchirée appartenant évidemment à l'assassin et à laquelle adhérait un cheveu. C'est cette cravate, on le sait, qui a été le point de départ de l'instruction et qui a servi à amener l'arrestation de l'accusé.

Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine à Lille. — Ce témoin entre dans des détails circonstanciés sur le résultat de l'autopsie qu'il a pratiquée sur le cadavre de la veuve Stien. Selon lui, cette malheureuse n'a pu être assassinée que trois heures après avoir pris son dernier repas. Chargé en outre 12 jours après le crime, d'examiner l'accusé, il a constaté sur différentes parties de son corps de nombreuses égratignures qui remontaient certainement à la date du crime. Une touffe de cheveu arrachée à François prouve, selon lui, combien la malheureuse a dû se défendre énergiquement. La justice lui a en fin confié le soin d'examiner le cheveu que M. Staer avait trouvé dans le nœud de la cravate découverte sous le traversin du lit. Il l'a trouvé sur tous les points semblable à ceux de l'accusé.

Julie Delporte, 22 ans, femme de l'accusé. L'entrée de ce témoin produit dans la salle une vive sensation. Au moment où M. le président fait lever la main à ce témoin, le défenseur se lève et dit que, vu le lien de parenté qui l'attache à l'accusé, il s'oppose à ce qu'elle prête serment. M. le président, conformément aux conclusions de M. le procureur-général, ordonne qu'elle sera entendue, mais seulement à titre de simple renseignement.

De la déclaration de Julie Delporte, il résulte que la nuit du crime son mari n'est resté chez lui qu'à quatre ou cinq heures du matin. Il lui a alors donné un billet de 50 fr., lui faisant qu'il venait de recevoir de l'argent qui lui était dû. Julie Delporte voyant son mari plein d'égratignures, demanda à l'accusé de quoi elles provenaient; il répondit qu'il venait de se battre à Valenciennes avec un camarade.

Le lendemain il était gai et chantait quelques minutes avant que l'on vint lui annoncer la mort de sa tante.

Il était parti avec le témoin pour se rendre à l'enterrement, mais sa mère voyant sa figure toute décolorée et soupçonnant déjà sans doute qu'il était l'auteur du crime, lui dit: « Prends garde à toi; on regardera tous les yeux à l'enterrement, et si l'on voit tes égratignures on t'arrêtera. » Ces paroles lui firent rebrousser chemin et il laissa sa femme aller seule à l'enterrement. Le témoin déclare enfin que huit jours après, la mère de l'accusé se rendit chez lui et lui dit que le juge de paix avait trouvé une empreinte de pas, qu'il avait compté la nombre des clous de souliers formés par cette empreinte... etc.; elle demanda alors à François ses souliers et les emporta.

La dernière partie de cette déposition est contredite par le docteur Staer qui déclare que l'état de la tante de l'accusé ne lui aurait pas permis à cette époque de franchir à pied la distance de 16 kilomètres qui sépare son habitation de la demeure de son fils.

Après ces différentes dépositions l'audience est levée à six heures du soir pour être reprise demain à dix heures et demie. Il ne reste plus que 8 témoins à entendre.

(Par dépêche télégraphique.) Douai, 11 février 2 h. 50. Les derniers témoins ont été entendus. Après de brillantes plaidoiries les débats sont clos. Le verdict du jury écarte la préméditation et accorde des circonstances atténuantes. François est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Faits Divers

L'administration des postes vient de terminer les comptes de l'année 1873; nous voyons que les Parisiens ont exécuté une moyenne de 199,370 lettres par jour, dont 37,450 ne sont pas sorties des fortifications. Nous avons acheté pour 26,075,72 francs de timbres-postes, soit en moyenne pour 55,000 francs par jour.

Un grave accident est arrivé avant-hier soir, sur la ligne du chemin de fer de ceinture, au dessous du pont de l'Ouest, entre les stations de Courcelles et les portes de Cliehy.

Le train de marchandises n° 918, parti à 2 h. 53 minutes de la gare de Courcelles, se dirigeant vers celle de Cliehy, s'est trouvé subitement séparé en deux par suite de la rupture de la chaîne d'attache, et la partie postérieure du train a alors rétrogradé, descendant la rampe.

A cet instant arrivait par derrière et sur la même voie, le train de marchandises n° 916, qui, par suite de l'obscurité et sans signal d'arrêt, est venu se heurter contre les wagons détachés qui étaient sous le pont de l'Ouest.

Le sieur Legache, mécanicien du train 916, a été grièvement blessé et son chauffeur, le nommé Bernard, renversé et serré d'une manière horrible contre la chaudière et la galerie de la machine, a eu la poitrine écrasée. Cet infortuné est mort sur le coup. Cinq wagons de marchandises ont été brisés et ont couvert la locomotive de leurs débris.

Nouvelles du soir
Dépêches Télégraphiques
(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 12 février. La gauche républicaine s'est réunie hier à Versailles. Elle s'est occupée de l'élection des questeurs, qui doit avoir lieu le 20 février, et a chargé le bureau de la réunion de s'entendre à ce sujet avec les bureaux des deux autres fractions de la gauche.

La commission de l'armée s'est également réunie hier. Elle a entendu M. de Morigny, qui a soutenu sa proposition sur les remontrances.

Plusieurs journaux de ce matin rapportent qu'il serait question de poser la candidature de M. Ledru-Rollin pour l'élection qui doit avoir lieu prochainement dans le département de Vaucluse. L'instruction de l'affaire Stouff est commencée et M. le capitaine rapporteur Janicot a commencé l'interrogatoire du colonel.

M. le préfet de la Seine a eu hier une longue entrevue avec M. Vautrain.

S'il ne survient aucun incident, c'est dans sa séance d'aujourd'hui que le conseil municipal aura à décider si la municipalité donnera au Grand-Luxembourg le grand bal projeté.

Plusieurs journaux financiers ayant inséré les listes des tirages à lots de valeurs étrangères, viennent d'être avertis que s'ils renouvelaient ces publications formellement interdites par la loi, ils seraient poursuivis par le parquet.

Le bruit circule de nouveau que M. Emile Perrin abandonnerait prochainement la direction de la Comédie-Française.

Madrid, 11 Février. — La Gazette annonce que l'intendant général des îles Philippines est mis en disponibilité et que le trésorier général des Philippines a donné sa démission. Les Carlistes se concentrent autour d'Estella. Un corps carliste est entré dans Manresa, mais il a dû repartir à l'arrivée d'une colonne républicaine.

Madrid, 11 février, soir. — La circulation est rétablie sur le chemin de fer du Midi; elle le sera demain sur le chemin de fer de Badajoz.

La Haye, 11 février, soir. — On télégraphie d'Alchin en date du 7 février:

Nous construisons dans Kraton un fort et un campement pour dominer la rivière.

L'ennemi paraît sentir son impuissance. La population ne nous est pas hostile.

Berlin, 11 février. — La Gazette de l'Allemagne du Nord dément la nouvelle donnée par un journal français, d'une entrevue de M. le comte de Bourgoing avec le prince Bismarck. La feuille officielle berlinoise ajoute que M. de Bismarck n'a appris le passage de M. le Comte Bourgoing à Berlin qu'à l'arrivée de ce diplomate à St-Petersbourg.

New-York, 11 février, soir. — Le secrétaire d'Etat, M. Fish, fait démentir le bruit d'après lequel il y aurait eu un échange de notes assez vives entre l'Allemagne et l'Amérique.

COMMERCE
Avis divers.

ENCHÈRES DE LONDRES

Londres, 11 février 1874. — Ouverture de la 1^{re} série d'enchères de laines coloniales, mardi, le 17 février 1874.

Arrivages, le 10 février 1874. Sydney, 14,185 b.; Port Philippe 46,833 b.; Van-Diemen 293 b.; Adelaide 30,141 b.; Swan-River, 0; Nouvelle-Zélande 3,186 b. Total Australie 84,638. Total Cap de Bonne-Espérance 3,573 b. Ensemble 118,211 b. Réexpéditions environ 3,000 b. Laissant 115,211 balles.

Renforts: Anciennes existences environ 3,500 b. Cargaisons flottantes environ 32,000 b. Total approximatif 150,711 b.

Cours du change, le 10 février 1874. — Paris, courts jours 25.20 à 25.27 1/2. Paris 3 mois 25.55 à 25.50.

Liste des ventes: Mardi 17 février, Ch. Balme et C^e. Mercredi 18 février, Edenborough, Doxat et C^e.

Jeudi 19 février, H. P. Hughes et Sons, Vendredi 20 février, H. Schwartz, Samedi 21 février, J. T. Simes et C^e.

Lundi 23 février, Hazard et Caldecott, Mardi 24 février, Willans, Overbury et C^e, Mercredi 25 février, Jacob, son et C^e.

Jeudi 26 février, Edenborough, Doxat et C^e. Vendredi 27 février, Ch. Balme et C^e.

Samedi 28 février, H. P. Hughes et Sons, et Buxton et Hunter.

Lundi 2 mars, Edenborough, Doxat et C^e. Mardi 3 mars, Ch. Balme et C^e. Mercredi 4 mars, J. T. Simes et C^e.

Jeudi 5 mars, Webster, Davall et C^e et Thomas et Cook.

Vendredi 6 février, H. Schwartz, Samedi 7 mars, Ch. Balme et C^e.

Lundi 9 mars, Willans, Overbury et C^e, et Windeler et Bows.

Mardi 10 mars, Hazard et Caldecott, et Dutton et Ferry.

Mercredi 11 mars, Jacob, Son et C^e, et Hoare et Hudson.

Jeudi 12 mars, Ch. Balme et C^e. Vendredi 13 mars, H. P. Hughes et Sons.

Samedi 14 mars, Edenborough, Doxat et C^e.

Anvers, 11 février. — Laines. — A la septième séance de nos ventes publiques de laines qui a eu lieu hier après-midi, il a été exposé: Vendu. 1685 bal. laines de Buenos-Ayr. 1567 b.

34 » » Monte-Video » 145 » » Magdalena » 83 » 307 » » Cap » 261 » 226 » » lavées » 164 »

2398 balles. 2075b. Les prix sont restés maintenus en même position qu'à la séance précédente, toutefois la tendance est plus faible.

De gré à gré on a vendu aujourd'hui 22 balles laine en suint de Montevideo et 50 balles Ecuailles de France.

Voici l'ordre de vente de la plus prochaine séance: Vendu 13 février à quatre heures détreintées (Par les courtiers H. MELGES et J. J. MELGES).

D'ordre de MM. Ed. Weber et C^e: 1189 balles laine de Buenos-Ayres.

D'ordre de MM. Hütz et Havenits 580 b. laine de Buenos-Ayres, et 16 balles laine lavée.

D'ordre de MM. Ch. Pecher et fils: 399 bal. laine de B.-Ayres. D'ordre de M. Michiels-Lons: 399 balles laine de B.-Ayres et 5 b. laine lavée.

13/16d.; à Charleston le middling 7 11/16d.; à Savannah le middl. 7 3/4; le tout coté et fret par voilier rendu à Liverpool.

BOMBAY, 10 février. — Cotons: Fair Oomra 5 1/2d. Exportations de la semaine pour l'Angleterre 13,000 balles. Recettes de la semaine 30,000 b.

LA JEUNE MÈRE. ou l'éducation du premier âge. — Journal illustré de l'enfance, paraissant le 1^{er} de chaque mois. — Médaille d'honneur à l'Exposition universelle de l'enfance de Paris, 1874. — Rédacteur en chef, le Dr Brochard ex. Lauréat de l'Institut, ex-inspecteur des Bureaux de nourrices et des Crèches de Lyon.

Sommaire du quatrième numéro: Exposition universelle de l'enfance de Paris, au Palais de l'Industrie. — Causeries du docteur de l'alimentation des enfants dans le premier âge. — L'éducation du nouveau-né (bonheur maternel). — Sociétés de charité maternelle. — Je ne savais pas! ou l'ignorance des jeunes mères (historiette). — Mortalité des nouveau-nés à Lyon, pendant le mois de décembre. — Correspondance. — Chronique des Sociétés protectrices de l'Enfance.

Gravures. — Médaille d'honneur. — Société de charité maternelle. — Bonheur maternel. — Fontaine de la place des Jacobins. — Exposition universelle enfantine. — Pavillon de l'Enfant.

L'appel que la Commission législative chargée de préparer le projet de la loi sur la protection des nouveau-nés vient de faire aux connaissances spéciales du Dr Brochard, la médaille d'honneur que le jury de l'Exposition de l'enfance de Paris a accordée au journal *La Jeune Mère*, prouvent que les écrits de ce praticien distingué, sur l'hygiène des nouveau-nés, ont une haute importance. Le journal *La Jeune Mère*, qu'est un traité complet de l'hygiène de la première enfance, se recommande donc aux hommes sérieux aussi bien qu'aux jeunes femmes.

Prix, par an: 6 fr. pour la France et l'Algérie. — Un numéro: 60 centimes. — On s'abonne chez M. Jossard, administrateur-gérant, place Bellecour, 3, Lyon; envoyer en un mandat ou en timbres-poste; les abonnements datent du 1^{er} novembre 1873.

Bibliothèque maternelle du Dr Brochard: De l'allaitement maternel. 2^e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18 raisin 2 fr. Guide pratique de la jeune mère, ou l'éducation du nouveau-né, 1 vol. in-18 raisin avec gravures. 2 fr.

L'Ouvrière mère de famille. in-18 raisin. 50 c.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 62^e livraison (7 Février 1874). — Textes: La fille aux pieds nus, par J. Gourdault. — La soie, par E. Muller. — L'étang en miniature: l'aquarium d'eau douce, par H. de la Blanchère. — Livingstone, par Et. Leroux. — En congé, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — L'emploi de l'air comprimé, par P. Vincent.

Dessins par Vautier, Adrien Marie, A. Jahandier, etc. Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
Quatorze ans d'une prospérité dont aucun exemple analogue ne s'était encore produit, ont prouvé que la *Mode Illustrée* est un journal indispensable aux femmes de toute condition, puisqu'elle enseigne la véritable élégance, et la met à la portée de toutes les fortunes en publiant chaque année 500 patrons en grandeur naturelle, de forme excellente, et accompagnés d'explications si claires, et si minutieuses, que la femme la plus inexpérimentée ne peut manquer de réussir en faisant ses vêtements d'après ces patrons.

Tous les travaux ayant une utilité pratique, comme tous les travaux d'agrément, remontrant tour à tour les 52 numéros que la *Mode Illustrée* publie chaque année. Un numéro par semaine. — Deux planches de patrons par mois. — Romans choisis de façon à pouvoir être lus par toute la famille. — Articles d'éducation. — Conseils concernant l'ameublement, la tenue du ménage, etc., etc. sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie à l'Administration, rue Jacob, 56. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot frères, sis et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; mais dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les Départements: 1^{re} édition: 3 mois 3 fr. 50; 6 mois 7 fr. ; 12 mois 14 fr. 2^e édition: 3 mois 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50; 12 mois 25 fr. S'adresser également dans les Librairies des départements.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. LE DOCTEUR PAQUIER. (Voir aux annonces.) 5375

DENTS ET DENTIERS
PERFECTIONNES

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti. DENTS et DENTIERS, système américain SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER
DENTISTE

60, rue d'Anglais, Lille